

Limited Warranty for Fiber Glass Insulation

Products Subject to this Limited Warranty

This Limited Warranty applies only to fiber glass insulation manufactured and sold by Knauf Insulation GmbH ("Knauf Insulation") (the "Products").

Who is Entitled to this Limited Warranty

Knauf Insulation grants this Limited Warranty solely in favor of the original purchaser of the Products (the "Original Purchaser"), but to no other person or entity whatsoever. No person or entity, other than the Original Purchaser, shall have any right to assert any claim under this Limited Warranty, or otherwise, in connection with the Products. This Limited Warranty is personal to the Original Purchaser and may not be transferred by the Original Purchaser to any other person or entity, by contract, operation of law, transfer of the property into which the Products are installed, or otherwise.

Length of this Limited Warranty

This Limited Warranty shall begin on the date the Products are sold by Knauf Insulation to the Original Purchaser and shall continue for a period of 1 year thereafter (such period of time, the "Warranty Period"), after which this Limited Warranty shall expire and be of no further force or effect. FURTHER, ALL WARRANTIES IMPLIED BY APPLICABLE LAW, INCLUDING ANY WARRANTIES OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR OF MERCHANTABILITY, SHALL (TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW) BE LIMITED TO AND EXPIRE AT THE END OF THE WARRANTY PERIOD.

What is Warranted

Subject to the conditions and limitations set forth in this Limited Warranty, Knauf Insulation warrants to the Original Purchaser that during the Warranty Period the Products will be free from manufacturing and design defects.

What Knauf Insulation Will Do

In the event that any Product fails to comply with this Limited Warranty, Knauf Insulation will either replace the defective Product at its cost or refund the purchase price paid by the Original Purchaser for the defective Product upon authorized return of the defective Product. Knauf Insulation shall elect the remedy in its sole and absolute discretion.

In the event Knauf Insulation elects to replace any defective Product, Knauf Insulation may replace the defective Product with the same type of fiber glass insulation or with any fiber glass insulation product it deems comparable in terms of quality or price. In such event, the costs of shipping any replacement fiber glass insulation shall be paid by the Original Purchaser and Knauf Insulation shall not be liable for any other costs or expenses, including any labor charges or any other expenses in connection with removal or installation of either the original or replacement insulation.

In the event Knauf Insulation elects to offer the Original Purchaser a refund for any defective Product, Knauf Insulation shall promptly refund the Original Purchaser an amount equal to the original purchase price for the defective Product and shall have no further obligation or liability under this Limited Warranty or otherwise in connection with the defective Product.

THE FOREGOING DESCRIBES KNAUF INSULATION'S SOLE LIABILITY, AND THE ORIGINAL PURCHASER'S SOLE REMEDY, FOR ANY BREACH OF WARRANTY IN RESPECT OF THE PRODUCTS.

How to Make a Claim

To make a claim under this Limited Warranty, the Original Purchaser must notify Knauf Insulation in writing of any claimed defect in a Product. Such notice must be given promptly following discovery of the claimed defect and in any event prior to the expiration of the Warranty Period. The Original Purchaser must submit with such notice proof of purchase and proof of the date of purchase of the Product claimed to be defective. Notification shall be provided to:

Knauf Insulation GmbH
One Knauf Drive
Shelbyville, IN 46176
Attention: CLAIMS

Knauf Insulation shall then promptly inspect the claimed defect and if such examination does disclose a defect covered by this warranty, shall, within 30 days after inspection replace the defective Product or issue a refund for such defective Product (as it shall elect in its sole and absolute discretion), subject to the terms set forth above.

Limitations

1. Knauf Insulation shall not be liable under this Limited Warranty for any of the following:
 - A. Defects in or failure of the Products caused by storage that is not in strict adherence with the written instructions of Knauf Insulation.
 - B. Defects in or failure of the Products caused by installation of the Products not in strict adherence with the written instructions of Knauf Insulation.
 - C. Any damage to the Products caused by impact of foreign objects, lightning, gale, hurricane, tornado, earthquake, rain or flood, or other acts of God or by fire, explosion or other casualty.
 - D. Defects in, failure of, or damage to the Products caused by materials adjacent to the Products.
 - E. Damage to the Products caused by alteration after completion of their installation, whether such alteration be by structural additions, changes, replacements or by equipment installation.

2. IN NO EVENT SHALL KNAUF INSULATION BE LIABLE FOR CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES OF ANY KIND, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY DAMAGE TO THE PROPERTY IN WHICH A PRODUCT IS INSTALLED, ITS CONTENTS OR ANY PERSON THEREIN. NO FIELD REPRESENTATIVE, DISTRIBUTOR OR DEALER OF KNAUF INSULATION IS AUTHORIZED TO MAKE ANY CHANGE OR MODIFICATION TO THIS LIMITED WARRANTY. SOME STATES MAY NOT ALLOW LIMITATIONS ON OR THE EXCLUSION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE EXCLUSIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

The invalidity, illegality or unenforceability of any one or more provisions of this Limited Warranty shall in no way affect or impair the validity, legality or enforceability of the remaining provisions, which shall remain in full force and effect.

Legal Remedies

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from state to state.

Garantie limitée pour l'isolant de fibre de verre

Produits visés par cette garantie limitée

Cette garantie limitée s'applique uniquement à l'isolant de fibre de verre produit et vendu par Knauf Insulation GmbH (« Knauf Insulation ») (« les produits »).

Qui peut se prévaloir de cette garantie limitée

Knauf Insulation accorde cette garantie limitée au seul acquéreur initial du produit ("l'acquéreur initial") et à aucune autre personne physique ou morale que ce soit. Aucune personne physique ou morale autre que l'acquéreur initial ne peut se prévaloir du droit de faire une réclamation en vertu de cette garantie limitée ou en rapport avec les produits. Cette garantie limitée est propre à l'acquéreur initial et ne peut être transférée par celui-ci à aucune autre personne ou entité par contrat, procédure légale ou transfert de la propriété où les produits ont été installés ou d'aucune autre façon.

Durée de cette garantie limitée

Cette garantie limitée débute à la date de vente des produits par Knauf Insulation à l'acquéreur initial et s'étend sur une période de 1 an (cette période étant appelée "durée de la garantie"), période après laquelle cette garantie limitée prend fin et devient caduque et non avenue. EN OUTRE, TOUTES LES GARANTIES LÉGALES APPLICABLES, INCLUANT TOUTE GARANTIE QUANT À L'USAGE DU PRODUIT AUQUEL IL EST DESTINÉ OU QUANT À SA VALEUR MARCHANDE SERONT (DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI) SUJETTES AUX LIMITATIONS DE FIN DE PÉRIODE DE GARANTIE.

Ce qui est garanti

Sous réserve des conditions et limitations exprimées par la présente garantie limitée, Knauf Insulation certifie à l'acquéreur initial que les produits seront exempts de tout défaut de fabrication ou de conception.

Ce à quoi s'engage Knauf Insulation

Dans l'éventualité où un produit ne respecterait pas les critères énoncés par cette garantie limitée, soit Knauf Insulation remplacera à ses frais le produit défectueux soit elle remboursera à l'acquéreur initial le prix payé pour la marchandise défectueuse sujet à l'autorisation de retour pour ladite marchandise. Knauf Insulation se réserve le choix des mesures à prendre à sa seule et absolue discrétion.

Dans l'éventualité où Knauf Insulation choisit de remplacer tout produit défectueux, Knauf Insulation pourra remplacer ledit produit défectueux par le même type d'isolant de fibre de verre ou par tout autre produit d'isolation de fibre de verre comparable quant à la qualité ou au prix. Dans ce cas, les coûts de transport seront à la charge de l'acquéreur initial et Knauf Insulation ne saurait être tenue responsable pour tout autre coût ou dépense, y compris tous frais de main-d'œuvre ou toute autre dépense liée à l'enlèvement ou l'installation de l'isolation originale ou de remplacement.

Dans l'éventualité où Knauf Insulation choisit d'émettre un remboursement à l'acquéreur initial pour un produit défectueux, Knauf Insulation devra, dans les plus brefs délais, rembourser à l'acquéreur initial un montant égal au prix d'achat original pour ledit produit défectueux et sera libérée de toute obligation ou responsabilité en vertu de cette garantie limitée ou en rapport avec ledit produit défectueux.

CE QUI PRÉCÈDE REPRÉSENTE LA SEULE RESPONSABILITÉ DE KNAUF INSULATION, ET LE SEUL RECOURS DE L'ACQUÉREUR INITIAL POUR TOUT MANQUEMENT À LA GARANTIE RELATIVEMENT AUX PRODUITS.

Comment faire une réclamation

Pour toute réclamation relative à cette garantie limitée, l'acquéreur initial doit aviser Knauf Insulation par écrit de tout défaut dans le produit. Un tel avis doit être donné dans les délais les plus brefs suivant la découverte du défaut dans le produit et en tout temps avant la fin de la période de garantie. L'acquéreur initial devra accompagner l'avis d'une preuve d'achat ainsi qu'une preuve de la date d'achat du produit défectueux. L'avis doit être acheminé à:

Knauf Insulation GmbH
1 Knauf Drive
Shelbyville, IN
É.-U., 46176
À l'attention de: CLAIMS

Knauf Insulation inspectera sans délai le produit rapporté défectueux. Si un défaut couvert par la garantie est constaté à la suite de ladite inspection, Knauf Insulation devra, dans les trente jours (30) de l'inspection, remplacer le produit défectueux ou émettre un remboursement pour ledit produit (la décision revenant à la seule et unique discrétion de Knauf Insulation), selon les termes énoncés plus haut.

Limitations

1. En vertu de cette garantie limitée, Knauf Insulation ne saurait être tenue responsable dans les cas suivants:

- A. Défaut ou défaillance du produit causé par un entreposage qui ne serait pas en parfaite conformité avec les directives écrites de Knauf Insulation.
- B. Défaut ou défaillance du produit causé par son installation qui ne serait pas en parfaite conformité avec les directives écrites de Knauf Insulation.
- C. Tout dommage au produit causé par un corps étranger, éclair, rafale, ouragan, tornade, tremblement de terre, pluie ou inondation (ou toute autre catastrophe naturelle), incendie, explosion ou tout autre cas fortuit.
- D. Défaut, défaillance ou dommage au produit résultant de la proximité dudit produit avec d'autres matériaux.
- E. Dommage causé au produit et son altération, après l'achèvement de l'installation, découlant d'ajouts structurels, modifications, remplacements ou à la suite d'installation d'équipement.

2. EN AUCUN CAS, KNAUF INSULATION NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS ET DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ OÙ LE PRODUIT EST INSTALLÉ, SON CONTENU ET LES OCCUPANTS QUI S'Y TROUVENT. AUCUN REPRÉSENTANT, DÉTAILLANT OU DISTRIBUTEUR DE PRODUITS DE MARQUE KNAUF N'EST AUTORISÉ À APPORTER QUELQUE CHANGEMENT OU MODIFICATION QUE CE SOIT À CETTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES POURRAIENT NE PAS PERMETTRE CERTAINES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS RELATIVEMENT AUX DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS ET CERTAINES DES EXCLUSIONS CI-HAUT MENTIONNÉES POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER.

La nullité, l'illégalité ou l'inapplicabilité d'une ou plusieurs dispositions de la présente garantie limitée ne sauraient, en aucun cas, affecter ou porter atteinte à la validité, la légalité ou l'applicabilité des dispositions restantes qui demeureront en vigueur et de plein effet.

Recours légaux

La présente garantie fait état de recours spécifiques et vous pourriez en outre jouir d'autres droits qui peuvent varier d'un état/province à l'autre.